

**APPEL À CANDIDATURES POUR L'EXPLOITATION D'UNE LIBRAIRIE - BOUTIQUE
À THÈME DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE D'UNE
BOUTIQUE AMÉNAGÉE SITUÉE DANS LE HALL D'ACCUEIL DU MUSÉE ET SITES
GALLO-ROMAINS SIS À SAINT-ROMAIN-EN-GAL**

(Cet appel à candidatures est organisé selon les dispositions relatives à la Mise en concurrence préalable à l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public de l'Article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

DESCRIPTION DU LOCAL COMMERCIAL

La boutique se situe à l'entrée principale du Musée. Elle est dotée d'une grande vitrine et est aménagée et meublée. Elle comprend une surface de vente de 41 m². De plus, un local à usage de réserve est proposé pour le stockage des marchandises et du matériel.

DESTINATION-ACTIVITES

La boutique est proposée aux entreprises commerciales ou aux établissements publics locaux à caractère industriel ou commercial. Les objets proposés à la vente seront en lien avec l'exercice d'activités de librairie, papeterie et la vente d'objets (cadeaux, souvenirs..) faisant principalement référence à l'Histoire antique et aux activités liées à l'archéologie (céramique, mosaïque...).

DUREE DE L'OCCUPATION

La convention d'occupation précaire prendra effet en décembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Le titulaire de la convention d'occupation devra exploiter son commerce de façon régulière.

Le titulaire de la convention d'occupation devra exploiter son commerce conformément aux jours et horaires d'ouvertures du Musée.

Le titulaire autorisera le Département à vendre quelques objets produits par le Musée ou en lien avec la programmation culturelle.

Il est précisé que le titulaire de la convention d'occupation précaire ne pourra pas revendiquer un quelconque droit à la propriété commerciale, tel que cela serait le cas si la convention était un bail commercial.

REDEVANCE ANNUELLE FORFAITAIRE D'OCCUPATION

La redevance annuelle et forfaitaire est de 4 500 €.

REPONSES DES CANDIDATS

*Les **candidats devront répondre** au plus tard **le 15 novembre** aux adresses mail cecile.jolly@rhone.fr et christophe.rivory@rhone.fr, avec demande d'accusé de réception.*

Le mail devra contenir les motivations et un petit descriptif du projet du candidat, le nom de l'enseigne de l'entreprise, la copie de la pièce d'identité du responsable (directeur, gérant..), et un extrait KBIS de l'entreprise datant de moins de 3 mois.

Le Musée donnera les réponses par mail avec demande d'avis de réception, au plus tard 3 semaines après la fin de la publicité.